

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE
ARRONDISSEMENT D'AUXERRE
CANTON DE CHABLIS
COMMUNE DE CARISEY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CARISEY**

SEANCE DU JEUDI 6 JUIN 2024

NOMBRE DE MEMBRES

LEGAL	11
EN EXERCICE	9
QUORUM	5
PRESENTS	8
REPRESENTES	0
VOTANTS	8

DATE DE CONVOCATION
30/05/2024
DATE AFFICHAGE CONVOCATION
30/05/2024

OBJET DE LA DELIBERATION

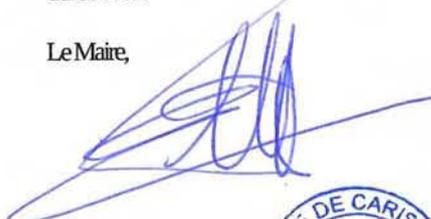
**CONVENTION POUR LA
PRISE EN CHARGE DES
ENTREES DE LA PISCINE
DE TONNERRE**

ENREGISTRÉ A LA
PREFECTURE DE L'YONNE
LE :

AFFICHAGE EN MAIRIE OU
NOTIFICATION DU :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la
délibération.

Le Maire,




L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Maryse DEPUYDT, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Pascal LHOPE, André BLANCHARD, Josette ROUGET et Matthieu PAPPALÉPORÉ.

Absent : Jacqueline ROBINET.

Olivier VARIN a été élu secrétaire.

7.6.2 AUTRES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

Vu l'article L2121.29 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil municipal de Tonnerre relative à la mise en place de la gratuité des entrées de piscine pour le 6-14 ans ;
Vu la délibération n° 2023-204 du 11 décembre 2023 du Conseil municipal de Tonnerre relative aux tarifs municipaux 2024 ;
Considérant qu'une gratuité est appliquée par la piscine de Tonnerre pour les enfants de 0 à 5 ans ;
Considérant le choix de la municipalité de permettre aux enfants de 6 à 14 ans de CARISEY de profiter de la piscine de Tonnerre durant la période des vacances scolaires de l'été 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la prise en charge financière des entrées de la piscine de TONNERRE des 6-14 ans ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants.

Préfecture de l'Yonne-service du courrier



Le Maire,
Pascal ETCHART



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE
ARRONDISSEMENT D'AUXERRE
CANTON DE CHABLIS
COMMUNE DE CARISEY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CARISEY**

SEANCE DU JEUDI 6 JUIN 2024

NOMBRE DE MEMBRES

LEGAL	11
EN EXERCICE	9
QUORUM	5
PRESENTS	8
REPRESENTES	0
VOTANTS	8

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Maryse DEPUYDT, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Pascal LHOTE, André BLANCHARD, Josette ROUGET et Matthieu PAPPALÉPORÉ.

Absent : Jacqueline ROBINET.

Olivier VARIN a été élu secrétaire.

DATE DE CONVOCATION

30/05/2024

DATE AFFICHAGE CONVOCATION

30/05/2024

3.3 LOCATIONS

OBJET DE LA DELIBERATION

Vu la délibération 2015-16 Etablissant la location des fermages de la commune de CARISEY,

Vu la demande de Monsieur GERBEAU Francis actuel détenteur du fermage de la parcelle ZD 12 LES SABLONS de 60a 30ca,

**TRANSFERT DU BAIL DE
FERMAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE le transfert du titre de fermage auprès de Monsieur PILIET successeur de Monsieur GERBEAU.

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

11 JUIN 2024

ARRIVÉE

Le Maire,
Pascal ETCHART

ENREGISTRÉ A LA
PREFECTURE DE L'YONNE
LE :

AFFICHAGE EN MAIRIE OU
NOTIFICATION DU :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la
délibération.

Le Maire,



COMMUNE DE CARISEY

CONSEIL MUNICIPAL

6 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION 30 MAI 2024

QUORUM : 5

PRESENTS

Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Josette ROUGET, André BLANCHARD, Maryse DEPUYDT et Pascal LHOTE.

ABSENTS EXCUSÉS

ABSENT

Jacqueline ROBINET

Secrétaire de Séance : Olivier VARIN

3.3 LOCATIONS

DELIBERATION 2024-020

TRANSFERT DU BAIL DE FERMAGE

Vu la délibération 2015-16 Etablissant la location des fermages de la commune de CARISEY,

Vu la demande de Monsieur GERBEAU Francis actuel détenteur du fermage de la parcelle ZD 12 LES SABLONS de 60a 30ca,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE le transfert du titre de fermage auprès de Monsieur PILIET successeur de Monsieur GERBEAU.

1.1.7 ACTES SPECIAUX ET DIVERS

DELIBERATION 2024-021

CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES ENTREES DE LA PISCINE DE TONNERRE

Considérant qu'une gratuité est appliquée par la piscine de Tonnerre pour les enfants de 0 à 5 ans ;

Considérant le choix de la municipalité de permettre aux enfants de 6 à 14 ans de CARISEY de profiter de la piscine de Tonnerre durant la période des vacances scolaires de l'été 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la prise en charge financière des entrées de la piscine de TONNERRE des 6-14 ans ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants.

Délibérations envoyées en Préfecture pour contrôle de légalité le 11 juin 2024

Auteur de l'acte : ETCHART Pascal, Maire

Affiché et mis en ligne le 13 juin 2024



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pascal Etchart", is written over the official stamp.